

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt deux le quinze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 09 septembre 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX Catherine

- Vu le code rural et notamment son article L161-10
- Vu le décret 2015-955 relative à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux
- Vu la délibération D014-2022 en date du 17 février 2022 décidant de lancer la procédure de cession prévue à l'article L161-10 du code rural
- Vu l'arrêté municipal en date du 19 avril 2022 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant les présents projets
 - Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 mai 2022 au 23 mai 2022 inclus
 - Vu le registre d'enquête et mes conclusions du commissaire enquêteur
 - Considérant, au vu du résultat de l'enquête, que les conditions ne sont pas réunies à l'aliénation du chemin désigné ci-dessous

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Ne donne pas suite à la procédure d'aliénation du chemin rural sis Les Fourches entre les parcelles AZ 136, AZ 135 et AZ 134 d'une part et AZ 290, AZ 101, AZ 102 et AZ 103 d'autre part

Délibération N° 041-2022

**ABANDON PROCEDURE
ALIENATION DE
CHEMIN RURAL SUITE
A ENQUETE PUBLIQUE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220915-D041-2-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 21/09/2022

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220915-D041-2-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 21/09/2022